

# ***GYMNASTIQUE FEMININE***

**DATE : 16 Février 2019**

**LIEU : Eaubonne (95)**

## ***CHALLENGE AÎNEES***

**Clôture des engagements : 26 Janvier 2019**

**1** – Le challenge est ouvert à toutes les Aînées.

**2** – Ce challenge se divise en 3 catégories. Chaque association peut présenter au maximum 2 équipes.

- **Catégorie 1** : équipe de 6 à 10 gymnastes

Maximum autorisé par agrès

2 <sup>ème</sup> degré	3 <sup>ème</sup> degré	4 <sup>ème</sup> degré	5 <sup>ème</sup> degré	6 <sup>ème</sup> degré
0	0			10

- **Catégorie 2** : équipe de 6 à 10 gymnastes

Maximum autorisé par agrès

2 <sup>ème</sup> degré	3 <sup>ème</sup> degré	4 <sup>ème</sup> degré	5 <sup>ème</sup> degré	6 <sup>ème</sup> degré
0				5

- **Catégorie 3** : équipe de 6 à 10 gymnastes

Maximum autorisé par agrès

2 <sup>ème</sup> degré	3 <sup>ème</sup> degré	4 <sup>ème</sup> degré	5 <sup>ème</sup> degré	6 <sup>ème</sup> degré
			3	0

Pour le classement de chaque catégorie, on prendra les 6 meilleures notes par agrès quelque soit le degré.

Il y aura un classement par équipe dans chaque catégorie.

Le challenge sera attribué sur les 2 meilleurs totaux par équipe quelle que soit la catégorie.

La Coupe Florentin 2019 récompensera la meilleure équipe en catégorie 2 à la Table de Saut.

**COMITE REGIONAL ILE DE FRANCE F.S.C.F.**

**38 rue Roger Salengro - 94270 LE KREMLIN BICETRE - ☎ 09.81.94.35.37 Mail [lif.fscf@free.fr](mailto:lif.fscf@free.fr)**

# ***GYMNASTIQUE FEMININE***

## **CHALLENGE AÎNÉES**

### **3 – CHANGEMENT DE CATEGORIE**

La première équipe des catégories 2 et 3 de la saison 2018 doit obligatoirement s'inscrire dans la catégorie supérieure.

Les équipes suivantes ayant un total dont la différence de points est inférieure ou égale à 5 points doivent également s'inscrire dans la catégorie supérieure.

Toutefois, si ces équipes ne conservent que 4 gymnastes de la saison précédente, elles pourront déroger à cette règle et se présenter dans la même catégorie **à condition de fournir lors de l'inscription** la composition de l'équipe qui sera vérifiée par la commission lors de sa réunion et au moment de la compétition.

Le non respect des conditions ci-dessus donnera lieu à une disqualification.

Toute demande particulière devra être soumise à la commission, dossier explicatif à l'appui.

**ATTENTION** : dans le cas très exceptionnel d'un déclassement, les points de l'équipe seront pris en compte pour l'inscription au Challenge de l'année suivante.

### **4 – CONVENTIONS PARTICULIERES**

Il est possible, **à condition de n'engager qu'une seule équipe en Aînées**, de faire concourir 2 gymnastes Minimes 2<sup>ème</sup> année.

Ces 1 ou 2 Minimes effectueront au maximum des 5<sup>èmes</sup> degrés en respectant les normes des agrès "Aînées".

Les gymnastes Minimes concourant en Challenge "Aînées" ne seront pas autorisées à concourir en Challenge "Jeunesses", les licences seront conservées par la Commission.

Elles porteront les numéros 11 et 12.

### **5 – Toute erreur dans la répartition entraînera une pénalité selon l'article « Répartition des équipes » du Programme Fédéral et pénalisée conformément à l'article 23.5.**

**Il ne sera toléré aucune gymnaste hors concours dans toutes les catégories.**

### **6 – Le Challenge est remis en compétition. L'association l'ayant gagnée trois années de suite, le gardera définitivement.**

### **7 – La tenue des gymnastes et des entraîneurs doit être uniforme pour toute l'équipe.**

# ***GYMNASTIQUE FEMININE***

## **CHALLENGE AÎNÉES**

**8** – Les épreuves sont celles du Programme Fédéral, à savoir : Table de Saut, Barres Asymétriques, Poutre et Sol.

Les gymnastes peuvent changer de degré en changeant d'appareil.

**9** – Si vous avez 2 équipes, prévoir un encadrement suffisant pour permettre la rotation indépendante des 2 équipes (le nombre maximum d'entraîneurs doit être celui des appareils).

**10** – Droit d'inscription : 40€ par équipe

### **11 – JUGES**

**a)** Lors de l'inscription, chaque association doit présenter 2 juges par équipe.

**b)** Les équipes présentant des 6<sup>èmes</sup> degrés doivent proposer des juges de niveau Fédéral, Libre ou 6<sup>ème</sup> degré dans les proportions suivantes :

- catégorie 1 : 2 juges minimum
- catégorie 2 : 1 juge minimum

**c)** Si vous avez des juges qui ne sont pas de niveau requis, ou s'ils vous en manquent :

- contactez le « responsable juge » de votre département ou encore les associations proches de la vôtre, afin d'échanger vos juges ou solliciter un juge dont l'association ne participe pas à cette compétition
- ou recherchez sur le site dans l'onglet « Juge-Juge Club-Liste des contact »

**d)** Tous les juges à partir du **1<sup>er</sup> échelon** et détenant une carte de leur niveau pourront noter sur la région.

**e)** Le juge **1<sup>ère</sup> année** est un juge en formation. Ceux ayant déjà noté 2 compétitions départementales sur 1 agrès pourront noter sur la région à concurrence d'un seul par association.

# **GYMNASTIQUE FEMININE**

## **COUPE JEAN CLAUDE FLORENTIN**

Jean-Claude FLORENTIN, membre de la Saint Georges d'Argenteuil, ex-gymnaste, juge régional 6<sup>ème</sup> degré spécialiste du "saut", responsable de la formation sur le département du Val d'Oise, jugeait à tous les niveaux de compétitions départementales, régionales, fédérales.

La Commission, en remerciement de sa fidélité, de ses compétences, de sa gentillesse et de son ouverture envers les Jeunes, a créé un "TROPHEE SOUVENIR" annuel sur les bases du règlement ci-dessous :

TROPHEE récompensant l'équipe qui aura obtenu :

**Le MEILLEUR TOTAL SUR 6 NOTES AU "SAUT"**  
**Championnat concerné : CHALLENGE "AINEES"**

Ce TROPHEE sera remis en jeu chaque année selon le tableau ci-dessous :

ANNEE	CATEGORIE 1	CATEGORIE 2	CATEGORIE 3
2010			AVG-CMGV
2011	G		
2012		LVD	
2013			MLE
2014	A		
2015		A	
2016			NC
2017	AT		
2018			
2019		X	